
Analyse des votations fédérales du 16 février 1992

*Florence Passy, Véronique Mottier, Fabio Di Giacomo,
Daniele Caramani, Hanspeter Kriesi*

<i>Résultats des votations</i>	<i>Oui</i>	<i>No</i>
Initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable»	773'008 39.3 %	1'195'148 60.7 %
Initiative «Pour une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux»	865'162 43.7 %	1'116'779 56.3 %
Participation	43.8 %	
Nombre de citoyens	4'515'485	

Table des matières

Introduction	5
1. La participation	5
1.1 Les facteurs de mobilisation	5
1.1.1 Les types de citoyens	5
1.1.2 La connaissance des objets	6
1.1.3 Le moment de la formation de l'opinion	9
1.1.4 L'utilisation des médias pour la formation de l'opinion	9
1.2 Le profil de la participation	10
2. L'initiative contre l'expérimentation animale	12
2.1 Le profil du vote	13
2.2 Eléments de la formation des opinions	14
2.3 La perception des arguments de la campagne	17
2.4 Conclusion	19
3. L'initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable»	20
3.1 Le profil du vote	23
3.2 Eléments de la formation des opinions	25
3.3 La formation des arguments de la campagne	27
3.4 Une comparaison en guise de conclusion	30
Récapitulation des principaux résultats	32
Zusammenfassung der wichtigsten Resultate	35

*Tableau 1:
Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton¹⁾*

Canton	Initiative sur l'expérimentation animale % de oui	Initiative sur l'assurance-maladie % de oui	Participation %
CH	43.7	39.3	43.8
ZH	52.0	41.5	49.1
BE	51.9	42.7	44.6
LU	42.7	44.3	41.1
UR	37.3	50.7	38.8
SZ	37.8	36.0	39.2
OW	33.9	34.9	36.7
NW	42.0	40.2	40.2
GL	48.9	40.8	41.5
ZG	43.6	39.8	52.5
FR	30.8	30.7	36.3
SO	43.5	43.6	52.6
BS	34.7	42.0	54.4
BL	31.7	37.1	50.6
SH	46.9	46.6	70.7
AR	56.5	32.6	51.7
AI	35.7	27.4	44.7
SG	48.2	38.0	43.5
GR	51.0	41.9	35.0
AG	42.7	37.2	38.6
TG	45.0	35.2	47.7
TI	40.0	35.2	58.9
VD	32.0	31.2	34.4
VS	23.5	38.1	37.3
NE	36.0	38.9	38.5
GE	38.6	34.9	41.8
JU	27.2	41.6	34.9

1) Source: la presse du 17 février 1992.

Introduction

Deux initiatives ont été soumises au peuple le 16 février dernier. L'une désirait promouvoir une limitation stricte et progressive de l'expérimentation animale, tandis que la seconde proposait une réforme partielle de l'assurance-maladie. Les deux initiatives n'ont pas franchi avec succès l'écueil du verdict populaire, puisque la réduction de l'expérimentation animale a été repoussée par 56,3% des votant-e-s et que les propositions du Concordat ont été rejetées par 60,7% de la population.

Afin de mieux comprendre le comportement des citoyennes et citoyens face à ces deux objets, nous proposons d'analyser les résultats de cette consultation populaire sous trois angles distincts. Tout d'abord, nous examinerons les facteurs qui ont influencé la participation lors de ce scrutin. Nous tenterons également d'identifier les principaux groupes sociaux qui se sont mobilisés ce 16 février 1992. Dans la seconde et dernière partie de notre analyse, nous déterminerons qui sont les opposants et les partisans de ces deux initiatives et quelles ont été leurs motivations de vote au moment de déposer leur bulletin dans l'urne.

Notre analyse a été élaborée à partir d'un sondage effectué par l'Institut GfS de Zurich, en collaboration avec le Département de Science Politique de l'Université de Genève. A l'aide de la méthode des quotas combinée à la méthode aléatoire, nous avons sélectionné un échantillon de 994 citoyens disposant du droit de vote (685 Suisses alémaniques, 249 Romands et 50 Tessinois). Ces personnes ont été interviewées durant les trois semaines qui suivirent les votations fédérales.

1) La participation

Le taux de participation aux votations du 16 février 1992 se situe tout à fait dans la moyenne des cinq dernières années : 43,8%. Les deux objets qui étaient proposés aux citoyen-ne-s ont ainsi été moyennement mobilisateurs. A titre de comparaison, les votations antérieures sur des objets semblables s'étaient caractérisées par une participation oscillant entre 37% et 47%. Notre sondage surestime le résultat de la participation réelle de 13,5%. Cette sur-estimation s'explique d'une part par la pression sociale, qui conduit les personnes interrogées à déclarer avoir voté, même si cela n'a pas été le cas. D'autre part, ceux qui participent plus aux votations collaborent également plus volontiers aux sondages sur des questions politiques.

1.1 Les facteurs de mobilisation

1.1.1 Les types de citoyen-ne-s

De manière générale, la participation aux consultations populaires varie selon les différents types de citoyen-ne-s. On estime habituellement qu'environ un tiers d'entre eux ont le sens du devoir civique ou simplement un intérêt pour la politique suffisamment fort pour exercer

leur droit de vote à chaque occasion ou presque. Environ un quart des citoyen-ne-s ne se rendent, au contraire, quasiment jamais aux urnes, tandis que 40% à 50% votent de manière sélective, en fonction de l'objet soumis. C'est la fluctuation de cette dernière catégorie qui détermine le plus souvent le taux de participation final à une votation précise.

En ce qui concerne les votations du 16 février 1992, les deux premières catégories de citoyen-ne-s se sont comportées suivant leur habitude : moins d'une personne sur dix se rendent rarement aux urnes est allée voter en cette occasion, contre neuf-dixième des votants réguliers. Finalement, c'est la mobilisation de 56% de la catégorie des votants sélectifs qui a engendré un taux de participation se situant dans une bonne moyenne.

Lorsqu'on regarde de plus près la composition des trois types de citoyen-ne-s, on constate que, dans le cas de la consultation populaire du 16 février, le groupe des abstentionnistes habituels comporte 58% de femmes et 42% d'hommes². Cette proportion s'inverse parmi les votants réguliers, caractérisé par une surreprésentation masculine, tandis que le groupe des citoyens sélectifs connaît, au contraire, une proportion égale des deux sexes. On observe un phénomène semblable par rapport au niveau d'éducation : les individus à bas niveau de formation sont surreprésentés parmi les abstentionnistes. Les niveaux plus élevés représentent moins d'un dixième des abstentionnistes, contre un tiers des votants réguliers. La formation ne joue par contre plus aucun rôle en ce qui concerne la composition des citoyen-ne-s sélectifs, ces derniers se recrutent parmi tous les niveaux d'éducation.

1.1.2 La connaissance des objets

En général, la participation aux votations augmente lorsque la connaissance des citoyen-ne-s des objets en question est plus élevée. Le fait de connaître le thème et l'enjeu des consultations populaires peut être considéré comme une condition favorisant la mobilisation. Cette connaissance peut indiquer le degré de complexité des initiatives (la participation augmentant lorsque celui-ci reste bas), mais également l'intérêt soulevé par la votation.

Pour déterminer la complexité des objets soumis aux consultations populaires, nous disposons de trois indicateurs : le nombre de bulletins blancs, la connaissance qu'ont les citoyen-ne-s de l'objet et, pour finir, leur connaissance des enjeux des objets présentés aux urnes. Lors de cette votation, nous pouvons, à l'aide de ces trois indicateurs, noter que les deux initiatives n'ont pas présenté de difficultés particulières de compréhension aux votants. Pour les deux objets, le nombre de bulletins blancs est resté extrêmement bas : autour de 1% seulement. Il est donc impossible de conclure sur cette base que l'une des deux initiatives ait été plus complexe, voire moins mobilisatrice que l'autre. Par ailleurs, neuf interviewés sur dix ont été à même d'indiquer le thème de chacune des initiatives. En revanche, lorsqu'on demande aux citoyen-ne-s de mentionner l'enjeu de chaque initiative, 20% d'entre eux ne peuvent le déterminer pour ce qui est de l'assurance-maladie, contre

2 Nous considérons comme «abstentionnistes» les personnes qui déclarent voter 0 à 3 fois sur 10 ; comme «votants sélectifs» les citoyens qui disent se rendre aux urnes 4 à 8 fois sur dix ; et comme «votants réguliers» les personnes qui déclarent participer à 9 ou 10 scrutins sur 10.

seulement 10% pour l'initiative sur l'expérimentation animale³. Ainsi, si les deux objets étaient relativement peu complexes, l'initiative sur l'assurance-maladie semble avoir été plus difficile à cerner que celle sur l'expérimentation animale. Comme nous l'avons dit, la connaissance des objets, plutôt bonne dans le cas de cette votation, peut également indiquer que ceux-ci ont soulevé un assez vif intérêt dans la population. Cet intérêt est confirmé par le fait que la même proportion (90%) d'individus était capable de se rappeler, en plus, du résultat de ces votations.

Dans le cas des votations du 16 février, la relation entre connaissance et participation se vérifie : plus d'un tiers des individus capables de se souvenir d'un des deux objets, celui de l'expérimentation animale ou celui de l'assurance-maladie, sont allés voter (*tableau 1.1*). En revanche, la participation s'élève à plus de 60% pour ceux qui connaissaient les deux objets de cette consultation populaire, ainsi que pour les personnes ayant retenu le résultat. Plus surprenant, par contre, est le constat que 17% des personnes ignorant les deux objets soumis aux votations se soient tout de même rendues aux urnes.

Tableau 1.1:

La participation en fonction de la connaissance le 16 février 1992

Caractéristiques	%	(n)	V de Cramer ⁴	Prob. d'erreur ⁵
<i>Connaissance de l'objet</i>				
Connaît les deux objets	62	(862)	0.22	0.00
Connaît ass.-maladie	38	(29)		
Connaît exp. animale	34	(38)		
Connaît aucun	17	(46)		
<i>Influence sur la personne</i>				
Elevée pour les 2 objets	70	(101)	0.23	0.00
Variable selon l'objet	70	(465)		
Basse pour les 2 objets	46	(287)		
<i>Accès à l'information</i>				
Facile pour les 2 objets	73	(396)	0.29	0.00
Difficile pour exp. animale	78	(49)		
Difficile pour ass.-maladie	64	(162)		
Difficile pour les 2 objets	42	(276)		

3 A titre de comparaison, 23% des interviewés ne connaissaient pas l'enjeu de la votation sur la TVA, et 17% ignoraient celui de la Réforme Barras (2.6.1991).

4 Le V de Cramer mesure la force de la relation entre deux variables. L'association est maximale lorsque le V de Cramer = 1, elle est nulle lorsque le V de Cramer = 0.

5 La probabilité d'erreur mesure le risque associé à l'inférence des résultats du sondage à la population-mère.

Le fait de se sentir directement concerné par les objets proposés peut constituer une motivation supplémentaire pour se rendre aux urnes. Dans le cas des votations du 16 février, un cinquième des personnes interrogées estiment que cette consultation populaire a une forte influence sur leur vie. Les gens se sont donc sentis relativement peu touchés par les deux initiatives, résultat surprenant dans le cas d'un enjeu aussi proche du citoyen que l'assurance-maladie. Il est encore plus étonnant que l'influence de ce dernier objet n'ait pas été jugée plus importante que celle de l'initiative sur l'expérimentation animale. Toutefois, l'impact subjectif des deux initiatives en question était plus élevé que celui des votations en général. En effet, seulement 8% des interviewés estiment que les consultations populaires les concernent fortement, ce qui s'explique probablement par la spécialisation et la technicité de nombreuses initiatives.

En ce qui concerne les individus se sentant concernés par l'assurance-maladie et l'expérimentation animale, ce sentiment a contribué à augmenter leur taux de participation. Plus des deux tiers des personnes estimant que ces enjeux ont une forte influence sur leur vie se sont déplacées, contre moins de la moitié de celles qui jugent cet impact faible. Pour que les individus se mobilisent davantage, il a suffi qu'un des deux objets soit évalué comme ayant une influence sur leur vie, sans qu'il y ait d'effet de cumul des deux initiatives. En effet, les citoyens qui se sentent concernés par les deux initiatives à la fois se sont autant rendus aux urnes que ceux pour qui l'un des deux objets seulement est important.

L'évaluation de l'influence d'une consultation populaire sur notre vie devient plus aisée lorsque l'accès aux informations concernant les enjeux en question est facilité. La connaissance est également liée à la possibilité de s'informer, dans la mesure où la connaissance des objets proposés exprime non seulement l'intérêt porté à ceux-ci, mais également la facilité de s'informer. L'accès à l'information constitue ainsi un facteur supplémentaire expliquant le taux de mobilisation. La difficulté subjective à cerner les enjeux sur la base des informations disponibles peut décourager la participation au vote⁶. Dans le cas de la votation sur l'assurance-maladie et sur l'expérimentation animale, l'accès à l'information n'a pas été perçu comme particulièrement problématique. Au contraire, les interviewés ont jugé cet accès plus aisé qu'en général, surtout dans le cas de l'initiative sur l'expérimentation animale où seul un tiers des individus a éprouvé des difficultés à trancher sur la base des informations disponibles. En ce qui concerne l'influence de l'accès subjectif à l'information sur le taux de participation, on constate que ce dernier est nettement plus bas pour les individus qui estiment qu'il était difficile de s'informer : seulement 42% d'entre eux ont pris le chemin des urnes, comparé aux trois-quarts des individus qui déclarent ne pas avoir éprouvé de difficulté à accéder à l'information. Comme nous venons de le voir, la plupart des interviewés ont estimé qu'il était facile de s'informer sur l'initiative limitant l'expérimentation animale. L'opinion contraire n'a néanmoins pas conduit à une moindre mobilisation : ceux qui considèrent l'accès subjectif à l'information sur cet objet difficile ont autant participé au vote que ceux estimant que les deux initiatives ne posaient pas de problèmes de ce point de vue. Nous

6 La question mesurant l'accès subjectif à l'information est formulée de la manière suivante : « Avec les informations obtenues, vous est-il en général plutôt facile de vous faire une idée de l'influence d'un 'oui' ou d'un 'non' sur votre personne ou celle de gens comme vous ? » Ensuite, la même question est posée par rapport aux objets de la votation.

pouvons déduire de ce résultat que ce n'est pas la difficulté subjective de s'informer sur un seul objet, mais sur les deux, qui affecte la participation. Rappelons finalement qu'il s'agit ici bien de l'accès subjectif des individus aux informations, ce qui ne correspond pas forcément à la difficulté réelle de s'informer.

1.1.3 Le moment de la formation de l'opinion

Un nombre important d'interviewés avait déterminé son opinion à l'égard des initiatives bien avant la date du vote (*tableau 1.2*). Plus de la moitié d'entre eux avait pris une décision à l'égard de l'initiative concernant l'assurance-maladie depuis le premier moment de la campagne, ou quelques semaines avant la date de la consultation populaire. Dans le cas de l'initiative sur l'expérimentation animale, cette proportion s'approche même des 60%⁷. Par ailleurs, seulement une petite minorité d'environ 7% des interviewés ne s'est décidée qu'au dernier moment.

Tableau 1.2:

Le moment de la formation de l'opinion

Moment de la décision	Expérimentation animale		Assurance-maladie	
	%	(n)	%	(n)
Juste avant la votation	6	(44)	8	(58)
Quelques jours avant	11	(86)	15	(114)
Une/deux semaines avant	17	(128)	19	(141)
Plusieurs semaines avant	20	(151)	20	(151)
Depuis le premier moment	46	(345)	38	(286)

Ce résultat conduit à relativiser l'importance de la campagne en faveur de l'acceptation des deux initiatives, car une proportion importante de citoyen-ne-s n'avait de toute manière pas attendu la campagne pour se former une opinion définitive. Ce constat permet également de mieux comprendre pourquoi la difficulté subjective de s'informer sur l'expérimentation animale n'a pas pour autant diminué la participation des personnes concernées: leur opinion était, pour la plupart d'entre elles, déjà déterminée avant le début de la campagne.

1.1.4 L'utilisation des médias pour la formation de l'opinion

Parmi les canaux d'information disponibles, on constate que les interviewés ont fait recours en premier lieu (à environ 75%) aux journaux et à la télévision afin de se former une opinion (*tableau 1.3*). Environ la moitié d'entre eux se sont informés par l'intermédiaire d'émissions radiophoniques, d'annonces parues dans la presse, ainsi que par la brochure élaborée par le Conseil fédéral. Les imprimés divers, les affiches et les lettres de lecteurs n'ont, quant à eux, été utilisés que par un quart des personnes interrogées, tandis que le «mailing» et les stands dans la rue ont été boudés par la grande majorité des interviewés.

⁷ Remarquons toutefois qu'un tel pourcentage n'est pas inhabituel. A titre de comparaison, lors de la votation précédente du 2.6.1991, il était de 48% par rapport aux finances fédérales (TVA), et de 54% par rapport à la justice militaire (Loi Barras).

*Tableau 1.3:
L'utilisation des moyens d'information*

Moyens d'information utilisés	%	(n)
Télévision	74	(648)
Journaux	66	(647)
Radio	52	(447)
Annonces	51	(441)
Brochure Conseil fédéral	45	(377)
Imprimés divers	29	(242)
Affiches	28	(230)
Lettres de lecteurs	27	(226)
Direct Mailing	11	(89)
Stands	4	(34)

Le principal constat par rapport au lien entre l'utilisation des médias et la participation au vote est que, dans l'ensemble, ceux qui ont consulté l'un ou l'autre canal d'information ont participé nettement plus aux votations que les autres. En effet, seulement 15% des interviewés qui déclarent n'avoir consulté aucun média pour s'informer sur cette votation se sont rendus aux urnes. Parmi les personnes ayant utilisé ne serait-ce qu'un ou deux moyens d'information, le taux de mobilisation atteint déjà les 45%, pour augmenter ensuite linéairement: plus on consulte de médias, plus on participe au vote. Ceux qui ont utilisé l'ensemble des sources d'information à disposition se sont ainsi déplacés à 80%. Ce lien entre l'utilisation des moyens d'information et la mobilisation se comprend si l'on interprète l'effort de se renseigner sur les votations comme un indicateur de l'intérêt pour la politique. Or, on sait que l'intérêt pour la politique favorise la participation.

*Tableau 1.4:
La participation selon l'utilisation des médias*

Nombre de moyens d'information	%	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
0	15	(96)	0.36	0.00
1-2	45	(210)		
3-4	63	(392)		
5-6	73	(209)		
7-10	80	(70)		

1.2 Le profil de la participation

Différents facteurs socio-démographiques ont eu une influence sur la variation du taux de participation. Les femmes se sont, comme d'habitude, rendus aux urnes en plus petit nombre que les hommes, bien que l'écart entre les sexes (9%) reste peu prononcé lors de cette votation (*tableau 1.5*). En ce qui concerne le facteur de l'âge, les individus jusqu'à 35 ans se sont moins mobilisés. Précisons cependant que c'est surtout la catégorie la plus jeune de notre échantillon, à savoir les 20-25 ans, qui se distingue, comme à l'accoutumée, par un taux de participation particulièrement bas.

Tableau 1.5:

La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques
le 16 février 1992

Caractéristiques	%	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	57	(984)		
<i>Sexe</i>				
Femmes	53	(488)	0.09	0.00
Hommes				
<i>Age</i>				
20-25 ans	39	(104)	0.18	0.00
26-35 ans	53	(189)		
34-45 ans	60	(225)		
46-55 ans	68	(175)		
56-65 ans	60	(113)		
66-98 ans	66	(148)		
<i>Formation</i>				
Ecoles obligatoires	48	(211)	0.13	0.00
Ecoles professionnelles	57	(222)		
Collège, Université	67	(225)		
<i>Milieu social</i>				
Très aisé	57	(56)	0.14	0.00
Moyen supérieur	66	(309)		
Moyen inférieur	55	(467)		
Modeste	45	(117)		
<i>Intégration sociale</i>				
Résident depuis moins de 5 ans	45	(247)	0.14	0.00
Résident depuis plus de 5 ans	62	(722)		
<i>Etat civil</i>				
Célibataire	47	(257)	0.17	0.00
Veuf/divorcé	49	(132)		
Marié	65	(561)		
<i>Axe gauche-droite</i>				
Extrême-gauche	58	(50)	0.14	0.00
Gauche	63	(153)		
Centre	61	(470)		
Droite	57	(100)		
(Extrême-droite)	68	(19)		
Pas de position	44	(166)		

La participation a augmenté linéairement avec le niveau de formation, mais pas avec le milieu social: si les individus d'origine sociale modeste ont moins exercé leur droit de vote que les catégories favorisées, ce ne sont cependant pas les personnes de milieu social très aisé qui se sont le plus mobilisées pour les initiatives sur l'assurance-maladie et sur l'expérimentation animale, mais plutôt la catégorie précédente.

On peut également constater une certaine influence de «l'intégration sociale» sur le taux de participation. Les individus habitant depuis plus de cinq ans dans un même endroit

se sont déplacés plus volontiers (62%) que les personnes s'étant récemment établies (45%). D'autre part, notre analyse nous révèle que les célibataires et les veufs/divorcés se sont plus faiblement mobilisés que les personnes mariées⁸.

L'orientation politique des votants n'a eu quasiment aucun impact dans le cadre de cette votation. La mobilisation n'a pratiquement pas varié en fonction des préférences partisanes. En revanche, il est à noter que les personnes ne se situant pas sur l'axe gauche-droite – synonyme bien souvent d'un bas degré de politisation – ont participé moins volontiers à cette consultation populaire. Dans le cas de cette votation, la mobilisation n'a donc pas varié en fonction des orientations politiques gauche-droite, mais plutôt selon le fait de parvenir ou non à se positionner sur cette axe.

Notre analyse de la participation nous révèle que les facteurs socio-démographiques ont influencé la mobilisation lors de cette votation. Néanmoins, la relation entre la participation et les variables politiques a été, comme à l'accoutumée, plus importante. Il convient encore de relever que, dans le cas des initiatives sur l'expérimentation animale et sur l'assurance-maladie, ce sont surtout d'autres facteurs, tels que ceux liés à la connaissance des objets et à l'accès à l'information, qui ont eu plus d'impact sur la participation.

2) L'initiative contre l'expérimentation animale

Sept ans après l'initiative contre la vivisection du 1er décembre 1985, le peuple suisse a de nouveau été appelé aux urnes, le 16 février dernier, pour se prononcer sur l'expérimentation animale. Il s'agissait de la septième votation portant sur ce thème depuis 1895. L'initiative fédérale («Pour une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux (Limitons strictement l'expérimentation animale!)), déposée en 1986 par la Protection Suisse des Animaux, et qui récolta 130'175 signatures, a été rejetée par 56,3% des votants, ainsi que par la quasi totalité des cantons (seuls quatre cantons l'ont acceptée). Par rapport à la consultation de 1985, le pourcentage de refus paraît nettement plus faible. En effet, l'initiative contre la vivisection avait été repoussée par 70,5% de votants.

L'initiative populaire du 16 février dernier avait pour but d'interdire les expériences causant des douleurs ou des dommages aux animaux, ainsi que celles n'ayant pas un caractère primordial pour la sauvegarde de la vie humaine ou animale. Les exceptions auraient dû être fixées par la loi. De plus, les associations de protection des animaux auraient eu le droit de recourir contre les autorisations accordées par les autorités. De même qu'en 1985, le Conseil fédéral et le Parlement se sont opposés à l'initiative, s'appuyant sur la modification, apportée en 1991, à la Loi sur la protection des animaux de 1978. Cette reformulation, qui va dans le sens d'une réglementation plus stricte, sans pour autant constituer une entrave à la recherche biologique et médicale, et qui reprend les propositions contenues dans l'initiative, a eu comme conséquence d'atténuer la portée innovatrice de ces dernières.

⁸ Ces écarts, par ailleurs habituels, persistent lorsqu'on contrôle le facteur de l'âge.

2.1 Le profil du vote

Le contenu très émotionnel de l'initiative pour une réduction des expériences sur les animaux, ainsi que les enjeux impliqués sur le plan de la recherche biologique et médicale, ont donné lieu à une campagne politique animée, au cours de laquelle les partis et les associations ont assumé des positions divergentes. Les partis de gauche, notamment le Parti socialiste, le Parti du Travail, le Parti écologiste, ainsi que l'Alliance des Indépendants, se sont prononcés favorablement sur l'initiative. Au contraire, les partis «bourgeois» ont demandé à leur électorat de voter «non» le 16 février, de même que l'ensemble des associations patronales. Les syndicats n'étaient également pas favorables à l'initiative, à l'exception de l'Union syndicale suisse qui a laissé la liberté de vote. Malgré le fait que le débat ait été animé et que les deux parties aient exposé leur position à travers une quantité inhabituelle de brochures et d'imprimés, on constate que l'enjeu n'a pas été perçu comme très important : la plupart des individus se sentent, en effet, peu ou très peu concernés par l'objet de la votation.

Si l'on analyse de plus près les caractéristiques principales des citoyens qui se sont prononcés lors de la votation du 16 février, on constate une certaine analogie de la composition du vote avec celle de 1985. En ce qui concerne le sexe, notamment, l'initiative a été refusée de façon moins nette par les femmes comme en témoigne le *tableau 2.1*. Alors que seulement 42% des hommes acceptent l'initiative, les femmes y sont majoritairement favorables (56%). Cette différence se maintient à la fois à travers l'âge et parmi les différents niveaux de formation. D'autre part, il semble exister un clivage entre la Suisse allemande et les cantons latins. En effet, 53% des Suisses allemands acceptent contre seulement 38% des Suisses romands et 30% des Tessinois. Des différences de vote apparaissent également entre les classes d'âge :

Tableau 2.1:
Comportement de vote par catégories (variables signalétiques)¹⁰
Protection des animaux

Caractéristiques	% de oui	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Sexe</i>				
Femmes	56	(256)	0.15	0.00
Hommes	42	(292)		
<i>Région</i>				
Suisse allemande	53	(398)	0.15	0.00
Suisse romande	38	(127)		
Tessin	30	(31)		
<i>Age</i>				
20-29 ans	65	(86)	0.17	0.00
30-39 ans	49	(117)		
40-49 ans	43	(129)		
50-59 ans	46	(93)		
60-69 ans	35	(57)		
70 ans et plus	47	(52)		

10 Ces résultats ne concernent que les votants.

ce sont les individus de moins de trente ans qui sont le plus enclins à voter en faveur de l'initiative (65% contre 44% en moyenne des plus de trente ans). Remarquons enfin que ni la formation, ni le niveau de vie, ni la profession ne jouent un rôle dans le vote sur l'initiative pour la protection des animaux.

A l'examen d'une deuxième série de variables plus proprement politiques, l'opposition gauche-droite semble constituer un facteur déterminant du vote lors de l'initiative contre l'expérimentation animale. En effet, comme le montre le *tableau 2.2*, le pourcentage de votes favorables à l'initiative décroît de façon linéaire de gauche à droite. La deuxième partie du tableau, qui indique la relation entre la préférence partisane et le vote confirme ce résultat. Ce sont en effet les sympathisants des partis de gauche qui ont une tendance plus marquée à soutenir l'initiative. Remarquons en particulier le taux élevé (92%) des individus proches du Parti écologiste. N'oublions pas que ce sont ces mêmes partis de gauche qui ont soutenu l'initiative. De plus, l'identification de certains milieux de la gauche à un certain système de valeurs peut également avoir joué un rôle. Deux facteurs viennent appuyer cette hypothèse : d'une part, le fait qu'une forte proportion des individus de gauche appartient à des valeurs de type post-matérialiste⁹ ; et d'autre part, qu'il existe une relation significative entre l'appartenance à des valeurs post-matérialistes et le vote en faveur de l'initiative.

Notons enfin que le pourcentage de «oui» est plus élevé parmi les individus qui nourrissent une méfiance envers le gouvernement par rapport aux individus qui dénotent plutôt une certaine confiance envers les autorités (59% contre 35%). Il est important de remarquer que les individus méfiants se situent près des extrêmes de l'axe gauche-droite et voient donc dans l'initiative populaire une opportunité de manifester leur opposition à la politique gouvernementale en matière de protection des animaux.

De l'analyse précédente, il ressort que ce sont essentiellement des facteurs politiques qui déterminent le vote dans le cas de cette consultation sur l'expérimentation animale. Le sexe, l'âge, la région linguistique, ainsi que le type de valeurs et l'attitude vis-à-vis du gouvernement, constituent des éléments importants dans l'explication du vote. Néanmoins, le clivage gauche-droite semble primer parmi ces facteurs. En effet, la relation entre la position sur l'axe gauche-droite et le vote reste constante quels que soient le sexe, l'âge ou la région linguistique.

2.2 Eléments de la formation des opinions

Afin de comprendre quels ont été les thèmes et les opinions dominants lors de la votation sur la protection des animaux, deux méthodes complémentaires ont été utilisées. Dans ce paragraphe, l'analyse portera sur les motifs invoqués spontanément par les citoyens pour justifier leur position favorable ou défavorable vis-à-vis de l'expérimentation animale

⁹ L'opérationnalisation par laquelle l'appartenance à ces valeurs a été définie, et qui est habituellement utilisée dans les analyses VOX, dévie quelque peu de celle proposée par R. Inglehart.

(cf. *tableau 2.3*). Quant à la deuxième méthode, qui fera l'objet du paragraphe suivant, il s'agira d'évaluer le poids des arguments utilisés lors de la campagne à travers une liste à partir de laquelle les interviewés indiquent leur accord ou désaccord (cf. *tableau 2.4*).

Tableau 2.2:
Comportement de vote par catégories (valables politiques)¹¹
Protection des animaux

Caractéristiques	% de oui	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Echelle gauche-droite</i>				
(Extrême-gauche)	83	(12)	0.30	0.00
Gauche	71	(112)		
Centre	43	(275)		
Droite	30	(62)		
(Extrême-droite)	25	(8)		
<i>Préférence partisane</i>				
PSS	65	(81)	0.40	0.00
PES	92	(25)		
(AdI/PEP)	82	(17)		
PDC	17	(60)		
PRD	31	(58)		
UDC	24	(33)		
Pas de parti	51	(249)		
<i>Type de valeurs</i>				
Materialistes	40	(219)	0.20	0.00
Post-matérialistes	60	(275)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>				
Confiants	35	(214)	0.25	0.00
Méfiantes	59	(264)		

11 Ces résultats ne concernent que les votants.

Il est intéressant de remarquer que le débat s'est focalisé autour de deux thèmes principaux : il y a, d'une part, les opposants qui affirment l'importance de la recherche scientifique et médicale et, d'autre part, la préoccupation des partisans relative à la souffrance des animaux. Cette cristallisation des opinions autour de deux thèmes majeurs rappelle, d'ailleurs, ce qui s'était déjà produit lors de l'initiative contre la vivisection de 1985. Dès lors, il n'est pas étonnant de retrouver cette même cristallisation au niveau des réponses données par les interviewés, bien que celle-ci soit plus marquée chez les opposants que chez les partisans de l'initiative.

En effet, parmi les justifications et les motivations fournies par les individus favorables à l'initiative, trois d'entre elles sont citées plus fréquemment. «Éviter les abus», notamment pour ce qui est de certaines expériences jugées inutiles comme, par exemple, l'utilisation des animaux dans des laboratoires de cosmétiques, constitue la première de ces justifications. La deuxième justification est de nature plus globale : elle invoque la «souffrance»

Tableau 2.3 :
Motivations énoncées spontanément
Protection des animaux

	Votants favorables %	Non-votants %
<i>Justification de l'acceptation</i>		
Eviter les abus	27	28
Eviter les souffrances des animaux	23	34
Arrêter la vivisection	20	22
Autres motivations	5	8
Prôner d'autres méthodes	9	7
Pas besoin de motiver	6	3
<i>Total</i>	100% (N = 332)	102% ¹² (n = 214)
<i>Justification du refus</i>		
L'expérimentation animale est nécessaire	56	56
L'expérimentation animale est déjà bien réglementée	17	13
Autres motivations	9	11
L'expérimentation animale continuera à l'étranger	8	4
Initiative trop extrême	5	7
Trop de contrôle en Suisse	2	4
Conserver notre technologie	2	2
Pas besoin de motiver	1	3
Eviter l'intervention des organisations de la protection des animaux	1	1
Avis d'un tiers	1	1
Il n'y a pas d'abus en la matière	1	1
<i>Total</i>	103% (n = 375)	103% (n = 222)

12 Plusieurs réponses étaient possibles ; c'est pourquoi les réponses s'additionnent à plus de 100%.

des animaux et les violences qui leur sont infligées. Troisièmement, un certain nombre d'individus souhaitent «arrêter la vivisection», à savoir freiner l'expérience médicale faite à partir d'animaux et empêcher l'utilisation de cobayes. Malgré le fait que trois justifications aient été distinguées, il apparaît clairement qu'elles renvoient à une même préoccupation sous-jacente, à savoir le respect et l'amour des animaux. Si l'on considère que «prôner d'autres méthodes» de recherche appartient également à cette problématique, on constate que près de 80% des individus favorables à l'initiative donnent ce type de justification.

On ne retrouve pas ce phénomène pour ce qui est de justifications données par les opposants de l'initiative. Dans ce cas, des arguments de nature différente sont présents. Néanmoins, la «nécessité» de l'expérimentation animale pour la recherche et le développement de la science et de la technologie, prime nettement sur les autres motivations. En effet, plus de la moitié des interviewés opposés à l'initiative (56%) invoquent cette raison. Ce pourcentage paraît en nette diminution par rapport à l'initiative de 1985, dans laquelle cet argument était invoqué par plus de 70% des opposants. Au-delà du caractère général de cet argument,

on peut penser que c'est le problème de la santé qui prédomine dans l'esprit des individus. La deuxième motivation relève de préoccupations toutes autres. Ici, l'impression qui domine est que la réglementation en place est suffisante et que l'expérimentation animale est, en Suisse, déjà bien contrôlée (17%). Il ne fait pas de doute que cette impression a été renforcée par la modification toute récente apportée à la Loi sur la protection des animaux de 1978 par le Conseil fédéral. Notons enfin que seulement 5% des opposants trouvent l'initiative trop extrême contre 25% lors de l'initiative précédente.

Il apparaît donc clairement que l'enjeu reste réduit aux deux pôles «pour les animaux» et «pour la recherche», bien que ce dernier se soit fortement affaibli depuis l'initiative précédente¹³.

2.3 La perception des arguments de la campagne

Après cette brève analyse des motivations présentées spontanément par les interviewés eux-mêmes, il s'agit maintenant d'étudier de plus près les différents arguments présents dans la campagne. Dans un premier temps, l'analyse sera centrée sur les deux thèmes dégagés dans le paragraphe précédent. Ensuite, l'étude portera plus spécifiquement sur les arguments favorables et défavorables à l'initiative.

Parmi les arguments proposés aux interviewés, deux d'entre eux, les premiers de chaque groupe «pour» et «contre», représentent assez bien les deux pôles autour desquels l'opinion s'est formée : «pour les animaux» et «pour la recherche» (*tableau 2.4*). Contrairement aux attentes, les opinions ne sont pas partagées de façon nette sur ces deux arguments. En effet, autour de l'argument pour la limitation de l'expérimentation animale se profile un certain degré de consensus, ce qui n'est pas le cas pour ce qui est de l'argument concernant la recherche biologique et médicale. En effet, 96% des votants «oui», ainsi que 78% des opposants à l'initiative, expriment leur accord quant à la limitation des expériences sur les animaux. Ces résultats rejoignent ceux auxquels l'on était parvenu précédemment et met en exergue les changements d'attitude des citoyens face à la problématique de l'expérimentation animale.

Comme cela a été souligné lors de la description du profil du vote, les Suisses romands et les Tessinois sont plus enclins à rejeter l'initiative que les Suisses allemands. Dans la tentative d'expliquer cette différence entre les régions linguistiques, notre analyse a montré que, bien que l'attitude vis-à-vis de l'argument de la recherche biologique et médicale se distribue de façon homogène sur le territoire helvétique, au moment de la décision de vote cet argument a plus de poids en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse allemande, déterminant ainsi un taux de refus plus élevé dans ces deux régions. La relation entre la recherche et la compétitivité de l'industrie suisse, et donc avec des problèmes économiques

11 En effet, lors de la votation de 1985, les opposants qui considéraient l'expérimentation animale comme nécessaire étaient plus de 70% contre 56% en 1992. D'autre part, le pourcentage d'individus qui considéraient l'initiative comme trop extrême, ne sont en 1992 plus que 5% contre 25% en 1985. Enfin, le taux de refus de l'initiative lui-même, est largement inférieur en 1992 (56,3% contre 70,5%).

Table 2.4:
Evaluation des principaux arguments de la campagne
Protection des animaux

Enoncés		d'accord %	pas d'accord %	nsp %
<i>Arguments «Pour»</i>				
L'initiative animale doit être impérativement limitée aux expériences absolument nécessaires à la santé de l'homme.	DV	86	10	4
	VO	96	3	1
	VN	78	19	3
Il est indispensable que les associations de protection des animaux puissent recourir et déposer plainte en cas d'abus et de violation de la loi.	DV	73	20	7
	VO	92	6	2
	VN	52	43	5
L'initiative encourage le développement de méthodes de substitution n'utilisant pas l'expérimentation animale.	DV	55	33	12
	VO	84	12	4
	VN	31	59	10
<i>Arguments «Contre»</i>				
L'expérimentation animale est toujours indispensable pour la recherche médicale et biologique.	DV	67	26	7
	VO	40	55	5
	VN	96	3	1
L'initiative compromettra la compétitivité de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse.	DV	42	43	15
	VO	21	67	12
	VN	73	19	8
La législation suisse sur la protection des animaux permet déjà une protection très étendue des animaux.	DV	53	36	11
	VO	27	65	8
	VN	83	9	8
DV : citoyens ayant le droit de vote (n = 984)				
VO : votants ayant accepté l'initiative (n = 263)				
VN : votants ayant rejeté l'initiative (n = 285)				

comme celui de l'emploi, aurait pu constituer une explication plausible de ce phénomène. On remarque cependant que ceci n'est pas le cas. Cet argument, en effet, est cité dans les mêmes proportions aussi bien en Suisse allemande que dans les autres régions du pays.

Tout comme les Suisses romands et les Tessinois, les individus qui se situent politiquement à droite rejettent majoritairement l'initiative. Cette tendance doit être attribuée à une attitude plus favorable de leur part, à la fois vis-à-vis de la recherche biologique et médicale, et des implications économiques. Ceci est vrai dans la mesure où le pourcentage d'individus «d'accord» avec ces deux arguments croît de façon linéaire de gauche à droite (de 23% à 58%). On voit donc se confirmer, une fois encore, la thèse selon laquelle le clivage gauche-droite est la dimension prépondérante pour ce qui est de cette initiative.

Considérant plus spécifiquement les arguments en faveur de l'initiative, on remarque que la reconnaissance du droit de recours et de plainte des associations de protection des animaux est également de nature consensuelle, bien qu'à un moindre degré. Pour cet argument, en effet, on constate que même une majorité des opposants (52%) l'estime important. Le

refus de l'initiative ne doit donc pas être interprété comme une volonté d'interdire ou limiter le droit de regard des associations de protection des animaux. Ceci n'est pas le cas pour le «développement des méthodes de substitution», proposition sur laquelle les avis entre individus favorables et opposants divergent. On peut donc conclure que l'initiative n'a pas été perçue par les opposants comme pouvant encourager d'autres méthodes de recherche.

En ce qui concerne les arguments contre l'initiative, on constate qu'il y a une plus forte incertitude des citoyens interrogés face aux conséquences négatives pour l'industrie et la pharmaceutique suisse. Bien que cet argument de nature économique ait trouvé beaucoup de place dans la campagne, on constate cependant qu'il a été moins souvent cité par les citoyens opposés à l'initiative. A contrario, cela confirme une fois encore l'existence des deux pôles d'opinion («pour la recherche» et «pour les animaux») définis auparavant. D'autre part, nous remarquons que 83% des opposants considèrent la législation concernant l'expérimentation animale actuellement en vigueur satisfaisante. Ceci n'est pas le cas pour 65% des défenseurs de l'initiative.

En somme, on est à même de conclure que tant les partisans de l'initiative que ses opposants ont fait preuve de pondération. D'une part, les individus favorables à l'initiative reconnaissent l'importance de l'expérimentation animale pour ce qui est de la recherche biologique et médicale; et, d'autre part, une très forte proportion des opposants de l'initiative (78%) est d'accord de limiter cette dernière aux expériences absolument nécessaires. En étudiant de plus près les opinions des individus qui n'ont pas voté, il apparaît que celles-ci rejoignent de façon tout à fait semblable celles des individus qui, au contraire, ont voté. Ceci permet d'affirmer que leur vote n'aurait en rien modifié le résultat de l'initiative.

2.4 Une comparaison en guise de conclusion

Pour récapituler les principaux résultats auxquels nous sommes parvenu, il est intéressant de les comparer avec ceux de la votation de 1985. De façon analogue à ce qui s'était produit sept ans auparavant, lors de l'initiative contre l'expérimentation animale, les femmes, les Suisses allemands et les individus de gauche ont été majoritairement favorables à celle-ci. Un changement, cependant, est intervenu pour ce qui est de l'âge: seuls 38% des moins de quarante ans acceptaient l'initiative en 1985 contre 56% en 1992. Ceci reflète un changement plus général dans les attitudes et dans les valeurs qui est intervenu dans la société vis-à-vis des problèmes de la protection des animaux par rapport à la votation de 1985. On constate en effet que, d'une part, les thématiques favorables à la recherche ont sensiblement moins d'importance et que, d'autre part, il y a aujourd'hui consensus quant au respect des animaux. Beaucoup moins de citoyens considèrent, par ailleurs, l'expérimentation animale comme nécessaire et beaucoup moins de citoyens considèrent l'initiative comme trop extrême. Le taux de refus lui-même est nettement plus faible que celui de la votation de 1985.

On retrouve également la polarisation autour des deux arguments «pour les animaux» et «pour la recherche», déjà présente lors de la votation précédente. Ce résultat apparaît surtout à l'analyse des attitudes vis-à-vis des arguments soulevés lors de la campagne. On a égale-

ment souligné que la distribution des attitudes face à ces deux arguments était homogène sur le territoire national. Au contraire, cette homogénéité disparaît pour la dimension gauche-droite : les individus de droite, en effet, sont nettement plus enclins à accepter les arguments de la recherche et de l'économie. On en déduit que c'est un des facteurs qui a amené le refus de l'initiative. L'issue de la votation sur l'expérimentation animale peut donc largement se comprendre en termes de clivage gauche-droite.

3) *L'initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable»*

Cette initiative, lancée par le Concordat des caisses-maladie suisses, déposée en 1984 après avoir obtenu un nombre de signatures encore jamais atteint dans l'histoire de la démocratie directe suisse¹⁴ – témoin d'un mécontentement populaire conséquent –, a été néanmoins repoussée par une large majorité de votants (60,7%). Seul le canton d'Uri s'est prononcé en sa faveur. Il convient de souligner que la plupart des partis, à l'exception du Parti socialiste et du Parti du Travail, n'ont pas soutenu cette initiative considérée par la droite comme peu satisfaisante, ne répondant pas aux questions fondamentales que pose actuellement l'assurance-maladie en Suisse. De même, le Conseil fédéral s'est opposé à cette initiative jugée minimaliste. Les positions gouvernementales allaient dans le sens d'une révision fondamentale de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMA), afin de résoudre les problèmes actuels de cette prestation sociale. Le Conseil fédéral n'a donc pas présenté de contre-projet à l'initiative du Concordat, mais a préféré s'atteler à la réforme de la loi.

L'histoire de l'assurance-maladie en Suisse est complexe, car son développement au fil des ans a été parsemé d'innombrables commissions d'experts, de révision – partielles ou totales – et d'initiatives populaires. «Parmi toutes les branches d'assurances sociales, l'assurance-maladie est sans aucun doute celle qui, au cours des dernières années, a vu se succéder le plus d'essais de révision et celle aussi qui a subi le plus de transformations.» (F. Cotti, 1990)¹⁵. L'initiative du Concordat s'inscrit dans cet historique complexe qui date de plus de cent ans. Nous avons donc jugé opportun de revenir rapidement sur cette historique, afin de mieux comprendre le vote d'aujourd'hui.

Les premières bases de l'assurance-maladie ont été jetées en 1890, lors de l'acceptation en votation populaire de l'article constitutionnel 34bis. L'assurance-maladie et accidents, que le Conseil fédéral a alors élaborée, s'inspirait des modèles allemand et autrichien de l'époque¹⁶. Il faut attendre neuf ans, en 1899, pour que la première loi d'application – lex

14 Le Concordat a recolté près de 400.000 signatures.

15 Exposé de M. F. Cotti, lors d'une conférence d'information, le 28 août 1989, à Berne, in Gilland P. 1990. *Assurance-maladie, quelle révision?* Lausanne: Réalités Sociales.

16 Si le Conseil fédéral propose une loi pour l'assurance-maladie et l'assurance-accident, estimant que les deux formes d'assurances sont connexes, il envisage néanmoins des gestions différentes de l'une et de l'autre. L'assurance-accident sera privée, alors que l'assurance-maladie sera publique.

Forrer – soit formulée et acceptée par le Parlement. Malgré cette acceptation sans réelle opposition de la loi Forrer au niveau législatif, un référendum facultatif est organisé et favorablement accueilli par le peuple. Le parlement réexamine donc, de 1906 à 1911, le projet en apportant quelques modifications d'importance. Les principaux changements par rapport à la loi Forrer sont doubles : l'abandon d'une assurance-maladie obligatoire et le refus de formuler des normes explicite pour les caisses-maladie. Dès lors, le rôle du Conseil fédéral sera réduit à celui de financier de l'assurance-maladie, tandis que la gestion en sera dévolue entièrement à des caisses libres, remplissant certaines conditions pour être subventionnées par l'Etat. Cette loi, soumise à consultation populaire en 1912, fut acceptée, mais à une très faible majorité.

La Loi sur l'assurance-maladie, entrée en vigueur en 1914, n'est pas jugée entièrement satisfaisante et sera l'objet, à partir de 1921, de nombreuses révisions et de travaux de commissions d'experts afin d'en améliorer le contenu. Les critiques se cristallisent autour de deux points essentiels : le caractère non-obligatoire de l'assurance-maladie, d'une part, et son mode de financement, d'autre part. La première révision partielle s'achève en 1964, après de nombreuses commissions d'experts qui n'ont souvent jamais abouti¹⁷. Comme nous le dit Gilliard (1988)¹⁸, cette première révision représente un accord sur une solution minimale. Cette dernière comporte néanmoins quelques améliorations pour l'assuré, ainsi qu'une politique de subvention de l'Etat plus importante. L'aide publique doit être dorénavant adapté aux dépenses des caisses-maladie. Nonobstant les améliorations de la loi de '64, initiatives, contre-projets et commissions d'experts se succéderont sans pourtant aboutir à de réels changements au niveau de la loi. Entre temps, les coûts de la santé vont croître de manière vertigineuse et le financement des pouvoirs publics se réduire comme une peau de chagrin. Si la loi de 1964 prévoit une adaptation des subventions étatique en fonction des dépenses des caisses-maladie, la réalité des années '80 est autre. Les subsides fédéraux alloués aux caisses sont bloqués au niveau nominal de 1976. Ainsi, les contributions de l'Etat se trouvent fortement réduites. Comme le met en évidence Gilliard (1988)¹⁹, la Suisse connaît à cette période, et encore à l'heure actuelle, un important transfert de charges de l'Etat vers l'assuré. Gilliard estime le désengagement de la Confédération, de 1976 à 1985, à plus de 7 milliards de francs. Cette baisse substantielle des subsides étatiques, associée à une croissance extraordinaire des coûts en matière de santé²⁰, a pour conséquence directe une hausse des cotisations pour les assurés, qui pénalise en premier lieu les familles et les personnes à bas revenu. Par réaction à cette situation, deux initiatives ont été déposées en 1985 et 1986 : l'une, par le Concordat des caisses-maladie et l'autre, par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse.

L'initiative du Concordat, qui vient d'être repoussée par le peuple et les cantons, demandait essentiellement deux mesures : la limitation des tarifs médicaux et une élévation substantielle des subventions étatiques. Les initiants prétendaient contraindre le Conseil fédéral à respecter ses engagements inscrits dans la loi de 1964. L'initiative de la gauche, qui n'a pas encore été soumise au verdict populaire, propose le principe de l'assurance obligatoire dont le finance-

17 Cg. Gilliard 1990, op.cit.

18 Gilliard P. 1988. *Politique sociale en Suisse*. Lausanne : Réalités Sociales.

19 Op.cit.

20 Gygi et al, estiment que les coûts en matière de santé se multiplient par 10, entre 1950 et 1988. Par habitant, cette «explosion des coûts» représente un montant sept fois supérieur en 1988, comparativement à 1950. (Cf. Gygi P., H. Henny et A. Frei. 1988. *Le système suisse de santé*. Bâle : Krebs)

ment serait calqué sur celui de l'AVS. L'assurance-maladie serait donc financée par les cotisations de l'ensemble des assurés, proportionnellement à leur revenu, et par des subventions étatiques accrues. Par ce mode de fonctionnement, la solidarité entre assurés serait, selon les initiants d'une «assurance en bonne santé», mieux respectée. A ces deux initiatives, le Conseil fédéral n'a pas opposé de contre-projet, puisqu'il s'est attelé à une «nième» révision de la LAMA.

C'est donc dans ce contexte, passablement complexe, voire «tortueux», pour reprendre la terminologie tant des experts que des politiques, que s'enracine l'initiative du Concordat. Le rejet massif de cette initiative de la part des citoyennes et citoyen s'inscrit dans une longue tradition d'échecs en matière de révision de la loi sur l'assurance-maladie, tant du côté des autorités que de la société civile. A l'heure actuelle, deux projets restent en lice: l'initiative du Parti socialiste et de l'Union syndicale suisse, d'une part, et le projet gouvernemental, d'autre part. Revenons plus spécifiquement sur l'initiative du concordat, votée lors de cette consultation populaire.

Bien que l'initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable» n'ait pas eu pour seule revendication l'augmentation des subventions étatiques, les votants se sont néanmoins focalisés sur cette partie de l'initiative. Il est vrai que la campagne précédant la votation a, tant du côté des initiants que des opposants, porté la discussion sur cet aspect de l'objet. Ainsi, lorsque nous demandons aux défenseurs et opposants de décrire l'initiative, pour 41% d'entre eux, il s'agit d'augmenter la participation des autorités fédérales au financement de l'assurance-maladie (*tableau 3.1*). La réduction ou la stabilisation des coûts de l'assurance-maladie en était le deuxième thème moteur. 35% des votants décrivent d'ailleurs l'initiative sous cet angle²¹.

Tableau 3.1:
Description de l'objet soumis à consultation populaire
Assurance-maladie

	opposant-partisans
Augmenter les subventions étatiques	41
Réduire le coût des cotisations	20
Autres réponses	15
Stabiliser les coûts des cotisations	15
Augmenter les impôts	4
Trouver une solution pour les coûts de santé	2
Améliorer les conditions des caisses-maladie	2
Augmenter le prix des primes d'assurance	1
	100% (n = 267)

²¹ Aucune différence significative est à relever entre les partisans et les opposants à l'initiative du Concordat.

3.1 Le profil du vote

Bien que le taux de participation à ces votations ait été raisonnable, puisqu'il n'est, par rapport à d'autres consultations populaires, pas inférieur à la moyenne, nous pouvons néanmoins nous demander quelle aurait été l'issue du scrutin avec une participation plus conséquente. Après une analyse de la décision des non-votants, nous constatons que les résultats n'auraient pas changé de façon substantielle. En effet, 64% des non-votants auraient rejeté l'initiative du Concordat. L'échec de cette initiative est donc sans équivoque.

L'analyse des comportements de vote (*tableau 3.2*), souligne un soutien plus important de la part des individus ayant un bas niveau scolaire. Comme nous avons pu le noter précédemment, l'initiative avait pour revendication principale une augmentation significative des subventions fédérales, pouvant être perçue comme un allègement des cotisations des assurances-maladie. Les personnes à bas niveau de formation sont souvent celles qui ont une situation sociale modeste et qui voyaient donc positivement la prise en charge d'une partie de leurs dépenses en matière de santé par les autorités²². En revanche, les citoyennes et citoyens ayant poursuivi leurs études jusqu'au niveau secondaire et qui sont, en règle générale, plus aisés ont été nettement plus défavorables à l'initiative. Le comportement des universitaires se distingue de celui des personnes ayant un niveau de formation secondaire, puisqu'ils sont, sans pour autant l'accepter, plus favorables que ceux-ci à l'initiative du Concordat.

La politique sociale est une thématique où les clivages d'ordre politique sont souvent pertinents pour la compréhension du comportement des citoyens. L'initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable» fait resurgir cette ancienne querelle entre les tenants du «moins d'Etat» et ceux favorables à un élargissement du champ d'intervention des autorités politiques. Ce différend renvoie à des positions tout à fait précises sur la dimension idéologique gauche-droite. Comme le souligne le *tableau 12*, la décision de vote est intimement liée au positionnement sur l'axe gauche-droite. Les deux tiers des sympathisants de gauche ont accepté l'initiative du Concordat, alors que les personnes se situant au centre et à droite de l'échelle l'ont massivement rejetée. Plus on se déplace à droite de l'axe, plus le refus de cette initiative devient important. Le clivage «plus d'Etat social – moins d'Etat» transparaît également au niveau des sympathies partisans. Les citoyennes et citoyens proches du PS et des autres partis de gauche ont été favorables à l'initiative, tandis que les sympathisants du PDC, de l'UDC, du PRD et du PLS se sont violemment opposés à une augmentation des subsides fédéraux aux caisses-maladie²³.

De même, ce clivage entre les tenants d'une politique libérale et ceux en faveur d'une plus grande intervention de l'Etat se reflète lorsque nous nous penchons sur les acteurs déterminant la formation de l'opinion des votants par rapport à cette initiative. Sur cet ensemble, comprenant le Conseil fédéral, les partis politiques, les syndicats et, dans une plus forte

22 Nous verrons ultérieurement que les partisans de l'initiative l'ont acceptée, parce qu'ils estiment que les cotisations sont à l'heure actuelle trop onéreuses.

23 Nous ne pouvons valablement commenter le comportement des sympathisants du PdT / POP et des partis d'extrême-droite étant donné le nombre extrêmement limité de cas.

Tableau 3.2:
Comportement de vote par catégories
Assurance-maladie

Caractéristiques	%	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Formation</i>				
Ecole obligatoire	58	(56)	0.16	0.00
Ecole professionnelle	36	(105)		
Collège, Université	41	(58)		
Université, poly	45	(23)		
<i>Echelle gauche-droite</i>				
Extrême-gauche	63	(27)	0.28	0.00
Gauche	65	(94)		
Centre	36	(272)		
Droite	25	(57)		
Extrême-droite	23	(13)		
<i>Sympathie partisane</i>				
PS/PSA	64	(80)	0.40	0.00
PES	63	(24)		
AdI/PEP	56	(18)		
PDC	26	(58)		
PRD/PLS	28	(67)		
UDC	21	(34)		
<i>Influence des acteurs sur la formation d'opinion</i>				
Conseil fédéral	29	(77)	0.28	0.00
Partis politiques	56	(73)		
Médias	41	(184)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>				
Confiants	31	(212)	0.22	0.00
Méfiantes	52	(260)		

proportion, les médias, l'opposition gauche-droite reste présente. Les personnes qui ont été influencées par les mots d'ordre du Conseil fédéral se sont opposées à l'initiative du Concordat, alors que les individus influencés par les mots d'ordre des syndicats l'ont appuyée à une forte majorité (*tableau 3.2*). Dans la même veine, les citoyennes et citoyens qui déclarent ne pas avoir confiance dans le gouvernement ont accepté l'initiative, alors que les personnes confiantes à l'égard des instances gouvernementales l'ont repoussée avec véhémence.

Ce sont donc les facteurs d'ordre politique qui déterminent le profil du vote, principalement le clivage gauche-droit, tandis que les variables socio-démographiques, en dehors du degré de formation, n'ont que très peu de pertinence pour notre analyse.

3.2 Eléments de la formation des opinions

Après l'étude du profil des opposants et partisans de l'initiative, nous nous proposons de procéder à une analyse des déterminants du vote. Pour ce faire, nous examinerons, dans un premier temps, les motivations énoncées spontanément par les citoyens afin de justifier leur choix de vote (tableau 3.3) et, dans un second temps, nous évaluerons la perception des votants quant aux principaux arguments avancés lors de la campagne précédant la votation (tableau 3.4).

Des cotisations trop onéreuses, un système d'assurance-maladie peu satisfaisant et un manque de solidarité entre les assurés sont les motivations principales des partisans de l'initiative (tableau 3.3a). La moitié des votants et des abstentionnistes favorables à «une assurance-maladie financièrement supportable» invoquent des raisons d'ordre financier pour justifier leur choix de vote. Le système actuel coûte trop cher et les primes d'assurance sont trop élevées. Les préoccupations principales des initiants ont donc bien été retenues.

Il en va de même, lorsque 22% des partisans de l'initiative motivent leur choix de vote en invoquant une meilleure équité entre les assurés. Ces deux motivations étaient largement présentes dans la campagne du comité d'initiative. En revanche, la maîtrise des coûts en matière de santé publique, qui était pourtant un des objectifs principaux avancés par les initiants²⁴, n'a su séduire, puisqu'aucune personne de l'échantillon ne l'a mentionnée de manière spontanée²⁵.

Tableau 3.3a:
Motivations énoncées spontanément par les partisans de l'initiative
Assurance-maladie

	Votants	Non-votants favorables %
<i>Justification de l'acceptation</i>		
Les cotisations sont trop onéreuses	42	57
Nécessité de changer le système actuel	30	22
Favoriser un prélèvement plus équitable entre les citoyens	22	18
Autres motivations	18	14
Responsabilité de l'Etat à prendre en charge une partie des coûts de la santé	7	8
Pas besoin de motiver	4	4
Avis d'un tiers	3	—
Rétablir les erreurs des anciennes révisions de loi	1	—
<i>Total</i>	127% ²⁶ (n = 272)	123% (n = 130)

24 Si cet objectif était important pour les initiants, il n'a cependant pas été un argument fondamental de leur campagne. Cet argument était certainement trop difficile à soutenir publiquement puisque réellement l'initiative ne proposait rien de concret pour maîtriser les coûts de santé publique.

25 Il convient de distinguer les coûts collectifs de santé, correspondant aux dépenses de la société pour assurer à ses citoyens une meilleure protection en la matière, du coût individuel, représentant les dépenses de chaque citoyen. L'initiative du Concordat proposait une diminution du coût collectif et individuel.

26 Plusieurs réponses étaient possibles; c'est pourquoi les réponses s'additionnent à plus de 100%.

Si les dépenses individuelles excessives pour la santé sont la motivation première de l'acceptation de l'initiative, la volonté de réformer le système actuel de l'assurance-maladie en est la seconde. Cette motivation est intéressante, car elle met en exergue l'inefficacité du système actuel tant décriée par les opposants de l'initiative. En effet, cette proposition de modification de la loi ne serait qu'une première étape pour une refonte plus conséquente du système. En disant «oui» à l'initiative, on pousse le Conseil fédéral à proposer une réforme sérieuse dans les plus brefs délais. Nous reviendrons ultérieurement sur cette fonction de l'initiative du Concordat.

Les partisans de l'initiative n'ont que très peu invoqué comme motivation de vote la responsabilité de l'Etat à prendre en charge une partie plus conséquente des coûts en matière de santé publique (7%). L'acceptation de l'initiative comme rétablissement des erreurs commises lors des anciennes révisions de la loi sur l'assurance-maladie n'a également pas été une motivation des défenseurs d'une «assurance financièrement supportable».

Les motivations du refus de l'initiative sont plus diffuses que celles de l'acceptation. Un tiers des opposants l'ont rejetée parce qu'ils estiment que cette révision partielle de la loi n'est pas une solution adéquate pour améliorer de manière significative le système de l'assurance-maladie en Suisse. Cette motivation correspond assez fidèlement aux attaques des opposants lors de la campagne. Ils estimaient que l'initiative ne s'attaquait qu'aux symptômes du pro-

Tableau 3.3b:
Motivations énoncées spontanément par les opposants à l'initiative
Assurance-maladie

<i>Justification du refus</i>	Votants	Non-votants défavorables
	%	
L'initiative n'est pas une solution adéquate	34	33
Assez d'impôts	21	28
Autres motivations	15	17
L'Etat doit économiser au vu de la situation économique	12	6
L'Etat intervient suffisamment	10	10
Le citoyen doit de toute façon payer, soit aux caisses-maladie, soit à l'Etat	10	12
Ne diminue pas les coûts en matière de santé	8	9
Avis d'un tiers	6	4
L'initiative favorise une augmentation des coûts de la santé	5	3
Initiative mensongère, je me méfie des propositions des caisses-maladie	5	1
De meilleurs projets pour les caisses-maladies sont en cours	4	—
Le système actuel est satisfaisant	3	2
Les assurances n'ont pas fait assez d'efforts pour améliorer eux-mêmes le système	2	—
Pas besoin de motiver	2	2
Favoriser un système plus équitable, plus de solidarité entre citoyens	1	2
<i>Total</i>	138%	129%
	(n = 412)	(n = 222)

blème et non au problème lui-même : la maîtrise des coûts en matière de santé. Allant dans le même sens, 8% d'opposants la jugent inefficace pour résoudre l'explosion des coûts de santé. De plus, 5% estiment qu'elle ne favorisera pas une réduction des coûts comme elle le prétend, mais qu'au contraire, elle stimulera la courbe des dépenses en matière de santé publique. Les opposants avaient peut-être à l'esprit les effets de l'acceptation de la Loi de 1964, stipulant une hausse sensible des subsides fédéraux en la matière et qui a eu pour conséquence un accroissement notoire des coûts de santé.

La seconde justification du refus a trait à la hausse d'impôts que susciterait son acceptation. Ce parallèle entre un «oui» à «une assurance-maladie financièrement supportable» et une augmentation des charges fiscales a été abondamment souligné lors de la campagne. Il semblerait donc que cet argument a su convaincre une partie des opposants. Dans la même veine, 12% d'entre-eux motivent leur choix de vote en avançant, qu'en ces périodes de basse conjoncture, l'Etat doit épargner et, par conséquent, ne pas se laisser entraîner vers une hausse substantielle des subventions en faveur de l'assurance-maladie. Dans la même perspective, 10% des opposants estiment que l'Etat intervient suffisamment dans la société civile pour ne pas accepter cette initiative. La vieille querelle entre les interventionnistes et les libéraux semble donc avoir eu quelques résonances parmi la population.

Si la perspective d'une réduction du coût des primes d'assurance a été la motivation principale des partisans de l'initiative du Concordat, ses opposants estiment, en revanche, qu'en acceptant ou refusant cet objet, le citoyen est perdant, puisqu'il devra payer de toute façon ses frais de santé à un prix excessif, soit aux caisses-maladie, soit à l'Etat par le biais des taxes. Ces individus ne sont donc pas fondamentalement opposés aux propositions du Concordat, mais estiment simplement qu'elles ne servent à rien, ne résolvent rien. Ils se situent dans la même perspective que ceux qui ont accepté l'initiative en estimant qu'il faut changer le système. Ces deux types d'individus appartiennent à la catégorie des citoyennes et citoyens déçus par le système actuel de l'assurance-maladie. Il convient de relever que seul 3% de personnes défavorables à l'initiative estiment que le fonctionnement de l'assurance-maladie est satisfaisant.

Les autres motivations des opposants sont plutôt marginales : 5% d'entre eux estiment l'initiative du Concordat mensongère ou se méfient des propositions des caisses-maladie, 4% la rejettent car des projets de réforme plus satisfaisants sont en cours²⁷ ou encore 2% estiment que les caisses libres n'ont pas encore fait assez d'efforts pour améliorer elles-mêmes le système.

3.3 La perception des arguments de la campagne

Les initiants avaient soulevé, lors de la campagne précédant le vote, trois arguments d'importance en faveur de leur projet : l'initiative allégera les primes d'assurance, améliorera la solidarité entre les assurés et, enfin, incitera les autorités à entreprendre une réforme globale de la loi sur l'assurance-maladie. Ces trois arguments ont su convaincre les partisans de

27 Les opposants se réfèrent aux deux projets en cours : celui du Conseil fédéral et l'initiative du PS et l'USS.

l'initiative, surtout celui de l'allègement des cotisations pour les assurés, puisque 77% des défenseurs du projet sont d'accord avec le Concordat sur ce plan (*tableau 3.4*). Le souci de préserver, voire d'améliorer, la solidarité entre les assurés a moins convaincu, puisque seul 56% des partisans se rallient à cette proposition des caisses-maladie. Cependant, l'argument moteur de la campagne reste celui de l'initiative comme moyen de pression sur les autorités politiques du pays. En effet, 84% des partisans estiment que l'initiative du Concordat poussera l'Etat à mener à bien, et le plus rapidement possible, une réforme complète du système de l'assurance-maladie. Argument en faveur du projet, mais qui a cependant obtenu l'aval de près de la moitié des opposants. Il semblerait donc, après une analyse des motivations et une évaluation de l'argumentation, que l'initiative a été perçue par de nombreux citoyens comme une possibilité, non d'améliorer le système actuel, mais de stimuler le projet gouvernemental de réforme de la LAMA.

Cette constatation nous amène à une remarque particulière sur le comportement des partisans de l'initiative. Nous avons pu identifier qu'un quart des défenseurs du projet ont voté de manière «incohérente». En d'autres termes, ce sont des individus qui sont en désaccord avec les arguments du Concordat, mais qui néanmoins ont accepté l'initiative. L'incohérence apparente de ces individus n'est pas due à un manque de compétence de ces derniers, comme nous aurions pu l'imaginer, mais à un vote stratégique : pousser le Conseil fédéral à réagir et à réformer le système des assurances-maladie. Cette constatation se confirme lorsque nous étudions plus précisément les justifications de ces individus. S'ils s'accordent au même titre que les partisans, favorables aux arguments de l'initiative et qui l'ont appuyée, sur le caractère incitatif de l'initiative, ils sont en revanche beaucoup plus critique que ceux-ci quant à sa portée. En effet, si 32% des citoyens «cohérents» estiment que les propositions du Concordat n'apportent aucune solution à long terme pour le système de l'assurance-maladie, en revanche 83% de défenseurs dits «incohérents» remettent en cause la pertinence de cette initiative. Cette remarque confirme donc l'attitude stratégique de ces votants.

Les opposants ont axé leur campagne sur un certain nombre de thèmes dont deux ont été soumis à notre échantillon lors du sondage : l'initiative n'apporte aucune solution, d'une part, et aura comme effet pervers de renforcer la tendance à la hausse des coûts en matière de santé, d'autre part. Les votants défavorables au projet du Concordat avalisent à une très large majorité cette argumentation (*tableau 3.4*). 83% des opposants estiment que l'initiative n'apporte aucune solution et 76% considèrent qu'elle engendrera une croissance significative des coûts. Si les défenseurs rejettent le dernier argument, ils s'accordent cependant sur l'argument des opposants mettant en évidence les défaillances de l'initiative, puisqu'elle ne s'attaque qu'aux symptômes du problème de l'assurance-maladie. En d'autres termes, 46% des partisans de l'initiative estiment qu'elle n'apporte aucune solution à long terme, pourtant ils l'ont acceptée. Ce comportement peut être assimilé en partie à ce vote stratégique de nombreux partisans, mis en exergue précédemment.

Pour conclure notre enquête, nous avons demandé aux interviewés s'ils estimaient que les demandes des initiants étaient déjà prises en considération par la révision actuelle du Conseil fédéral. Si la division entre les opposants et les défenseurs du projet du Concordat est relativement marquée, l'intérêt de cette question se situe davantage dans le pourcentage

Tableau 3.4:
Evaluation des principaux arguments de la campagne
Assurance-maladie

Enoncés		d'accord %	pas d'accord %	nsp %
<i>Arguments «Pour»</i>				
L'initiative allégera les cotisations des caisses-maladie.	DV	48	37	15
	VO	77	17	6
	VN	27	65	8
L'initiative améliorera la solidarité entre les sexes et les générations.	DV	35	39	26
	VO	56	25	19
	VN	25	54	21
L'adoption de l'initiative incitera les autorités à entreprendre une réforme globale de la loi sur l'assurance-maladie.	DV	3	28	19
	VO	84	9	7
	VN	43	43	14
<i>Arguments «Contre»</i>				
L'initiative ne s'attaque qu'aux symptômes et n'apporte aucune solution de fond pour la hausse des coûts de l'assurance-maladie.	DV	62	23	15
	VO	46	42	12
	VN	83	11	6
L'argumentation des subventions de la Confédération pour les caisses-maladie renforcera encore la tendance à la hausse des coûts.	DV	51	28	21
	VO	25	62	13
	VN	76	13	11
Les demandes des initiants sont déjà prises en considération par la révision actuelle de la loi sur l'assurance-maladie.	DV	31	32	37
	VO	16	54	30
	VN	47	23	30
DV : citoyens ayant le droit de vote (n = 984) VO : votants ayant accepté l'initiative (n = 224) VN : votants ayant rejeté l'initiative (n = 317)				

élevé de votants ne pouvant donner une réponse à une telle interrogation (30%). Cette remarque souligne le fait que les réformes sur l'assurance-maladie entreprises par le gouvernement restent encore floues et relativement méconnues de la population.

De cette analyse des déterminants du vote, deux points principaux sont à relever. Premièrement, le débat s'est cristallisé, pour les partisans, autour de deux axes essentiels : la diminution du coût individuel de l'assurance-maladie et la nécessité de réformer le système actuel. En revanche, le refus des opposants s'est porté sur deux autres éléments : une initiative ne répondant pas aux problèmes fondamentaux que pose aujourd'hui cette prestation sociale, d'une part, et qui, d'autre part, se traduirait par une augmentation des taxes fiscales, ainsi que par une intervention accrue de l'Etat. Le second point relevant de notre analyse a trait à la nécessité de réformer la LAMA, ressentie, tant chez les défenseurs que chez les opposants du projet du Concordat, comme fondamentale. Il convient de souligner une fois encore que de nombreux partisans de l'initiative l'ont soutenue, non parce qu'ils sont en accord avec les propositions des caisses-maladie, mais parce qu'ils estiment qu'elle est un

moyen de pression sur les autorités fédérales. Le dessin de ces votants était donc de contraindre le Conseil fédéral à élaborer au plus vite une réforme globale de la loi. Il est également intéressant de mettre en exergue le fait que de nombreux opposants ont repoussé l'initiative du Concordat bien qu'ils estimaient que son acceptation inciterait les autorités à entreprendre une réforme sérieuse du système de l'assurance-maladie. Cette votation révèle donc bien la nécessité d'une révision en profondeur de la LAMA.

3.4 Une comparaison en guise de conclusion

Outre le projet du Concordat soumis au peuple ce week-end de février, dans les années '80 les citoyennes et citoyens ont dû se prononcer à plusieurs reprises sur la LAMA²⁸. En 1984, une initiative «Pour une protection efficace de la maternité» est lancée. En Suisse, l'assurance-maternité n'existe pas en tant que telle. En effet, elle n'est pas autonome, mais intégrée à l'assurance-maladie. Cette initiative proposait donc une assurance-maternité indépendante avec une plus ample protection de la femme et, comme innovation essentielle, un congé parental de neuf mois. Cette initiative a rencontré une vive opposition et a été rejetée par 84% des votants.

La population a été appelée aux urnes pour se prononcer une seconde fois sur l'assurance-maladie, lorsqu'un référendum facultatif a été lancé, afin de mettre en échec une nouvelle révision de la LAMA acceptée par les Chambres fédérales en 1987. Cette révision se fondait sur trois axes fondamentaux : l'assurance-maladie, l'assurance-maternité et, pour finir, une meilleure gestion des coûts de santé. Le Conseil fédéral proposait une participation accrue des autorités fédérales et des assurés pour financer l'assurance-maladie. La couverture des soins hospitaliers n'aurait également plus été limitée dans le temps, ce qui représentait une amélioration conséquente pour les malades chroniques. Dans cette révision, les autorités prévoient enfin une assurance-maternité. Cette prestation permettait, d'une part, aux femmes de bénéficier d'une allocation pendant 16 semaines et, d'autre part, la prise en charge de la totalité des frais de maternité. Le peuple s'est violemment opposé à cette révision partielle : 71% des votants l'ont rejetée.

Pour ces deux consultations populaires, le profil des partisans de l'initiative et de la révision gouvernementale ne diffère pas de celui de l'initiative du Concordat. En effet, le clivage gauche-droite reste toujours aussi déterminant dans l'explication du vote. Les défenseurs d'une meilleure protection sociale sont plutôt des sympathisants de gauche, tandis que ses opposants se situent davantage sur l'autre pôle de l'axe politique. On remarque également, lorsque nous comparons ces trois objets soumis au verdict populaire, que la formation des individus détermine le comportement de vote. Les personnes ayant un bas niveau de formation, ainsi que les universitaires, sont ceux qui acceptent plus volontiers une amélioration de la couverture sociale des citoyens. En revanche, nous ne notons pas de différences significatives entre les trois principales régions linguistiques de la Suisse.

28 Notre comparaison ne portera que sur les deux derniers projets, concernant l'assurance-maladie, soumis à consultation. Nos données d'analyse des votations, qui sont à notre disposition, ne nous permettent pas de remonter au-delà de l'initiative sur l'assurance-maternité de 1984.

Les motivations varient d'un projet à l'autre, puisque chaque initiative ou révision de loi présentent certaines spécificités. Néanmoins, nous pouvons cerner un certain nombre de motivations communes entre les opposants des deux initiatives et du projet gouvernemental, et les défenseurs d'une amélioration substantielle de la protection sociale. Pour les premiers, leur refus se justifie par deux motivations essentielles : les projets ne leur conviennent pas, soit parce qu'ils vont trop loin (congé maternité valable également pour le père), soit parce qu'ils favoriseraient des injustices sociales entre les citoyennes et les citoyens (révision de 1987), soit encore parce qu'ils préfèrent le statu quo aux changements proposés. Outre le contenu de l'objet qui leur déplaît, l'aspect financier est souvent un barrage important aux propositions provenant de la société civile ou des autorités politiques. En revanche, les défenseurs d'une protection sociale accrue motivent leur choix de vote, hormis pour l'initiative du Concordat²⁹, par l'amélioration substantielle qu'apportent ces projets pour l'individu : meilleure protection des femmes, une solidarité accrue entre les citoyens ou encore une amélioration du bien-être de la population.

Comme nous avons pu le souligner lors de notre rétrospective de l'assurance-maladie en Suisse, les projets, qu'ils viennent de la société civile par le biais de l'initiative ou des sphères gouvernementales, subissent depuis 1964 des échecs successifs. Pourtant, le système actuel de l'assurance-maladie ne satisfait pour l'heure ni les assurés, ni les caisses-maladie, ni les autorités fédérales. Le verdict de ces dernières votations et l'analyse des déterminants du vote soulignent assez clairement, comme nous avons pu le relever au cours de notre étude, que la nécessité de revoir globalement la loi sur l'assurance-maladie devient une exigence populaire.

29 L'initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable» ne proposait pas de nouveaux acquis en matière sociale pour les individus, mais a focalisé son attention sur une assurance moins coûteuse pour les citoyennes et citoyens. C'est pourquoi les motivations de vote des partisans sont différentes des deux autres projets.



Institut de recherche
Société suisse de recherche pratique
Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil
Tél. 01 - 709 11 11 / Fax 01 - 709 11 09

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
Département de Science Politique
UNI-MAIL - 4ème étage
102 Bd Carl-Vogt, 1211 Genève 4
Téléphone 022 - 705 81 11

Analyse des votations fédérales du 16 février 1992

Récapitulation des principaux résultats

Les initiatives passent difficilement le seuil de la consultation populaire. Le nombre d'initiatives sorties victorieuses des urnes est extrêmement limité. Celles soumises aux votations le 16 février dernier n'ont pas échappé à cette vague de refus, même s'il est vrai que l'initiative contre l'expérimentation animale n'a été repoussée que par une faible majorité (56,3%). A contrario, le rejet de l'initiative «Pour une assurance-maladie financièrement supportable» a été plus net, puisque 60,7% des votants se sont opposés aux propositions du Concordat. La participation à cette votation n'a pas été très élevée, mais se situe néanmoins dans la moyenne avec un taux de 43.8%.

Ce taux de participation «honorable» est lié au fait que ces deux objets n'étaient pas perçus comme réellement complexes. En effet, plus de neuf-dixièmes des votants ont retenu les thèmes soumis lors de cette consultation populaire et avaient une bonne connaissance des deux initiatives. Une fois encore, nous pouvons relever une forte corrélation entre la participation aux votations et la connaissance des objets. Plus on connaît les projets soumis aux votations, plus on se déplace pour exprimer son choix. Notre analyse de la participation a également relevé que les citoyennes et citoyens prenant plus volontiers le chemin des urnes sont celles et ceux qui sont le mieux informés. De plus, les personnes qui diversifient leurs sources d'information participent davantage que celles qui n'utilisent qu'un média. Dans la même veine, nous constatons que les individus proches d'un parti politique, quel qu'il soit, participent généralement plus aux votations que les autres. La diversification des canaux d'information lors d'une votation et la sympathie pour un parti sont donc des indicateurs de l'intérêt pour la politique. Il devient dès lors compréhensible que la participation augmente pour ce type de citoyens puisqu'ils sont plus intéressés par la chose politique que les individus ne s'informant pas et n'ayant pas de sympathies partisanes déclarées.

Autrement, le profil des votants lors de cette consultation populaire ne se distingue pas de manière significative des autres votations. Les femmes, les jeunes, les citoyennes et citoyens appartenant à un milieu social modeste, ceux et celles ayant un bas niveau de formation et, pour finir, les individus socialement peu intégrés ont été nettement moins enclins à prendre le chemin des urnes.

L'analyse de l'initiative contre l'expérimentation animale nous révèle que les caractéristiques du vote des défenseurs du projet sont relativement proches de celles de la dernière votation en la matière. Les femmes, les Suisses alémaniques, les jeunes et les individus qui nour-

risent une certaine méfiance envers les autorités fédérales ont été plus favorables à l'initiative. Si les variables socio-démographiques constituent des éléments importants dans l'explication du vote, les facteurs d'ordre politique le sont davantage. L'acceptation ou le refus de l'initiative sont largement déterminés par la positionnement des votants sur l'échelle gauche-droite. Les sympathisants de gauche acceptent à une large majorité l'initiative, alors que les personnes se situant sur l'autre pôle de l'axe la rejettent violemment. Il convient de souligner que les sympathisants du Parti écologiste ont plébiscité l'initiative, puisque 92% d'entre-eux l'ont acceptée. L'argumentation s'est concentrée autour de deux thèmes principaux : l'importance de la recherche médicale et biologique du côté des opposants et des préoccupations d'ordre éthique (éviter les abus, cesser de faire souffrir les animaux, promouvoir d'autres méthodes de recherche, etc.) du côté des défenseurs du projet. Cette polarisation autour des deux arguments «pour les animaux» et «pour la recherche» était déjà présente lors de la votation contre la vivisection de 1985. Si de nombreuses analogies peuvent être faites entre la votation d'aujourd'hui et celle de '85, nous pouvons souligner néanmoins un changement d'attitude quant à cette problématique. On constate que les thématiques favorables à la recherche ont sensiblement moins d'importance et qu'un consensus autour de la protection des animaux se dégage à l'heure actuelle. Dans la même veine, beaucoup moins de citoyennes et citoyens considèrent l'expérimentation animale comme nécessaire. D'autre part, ils sont nettement moins nombreux aujourd'hui à juger l'initiative trop extrême. Le taux de refus de celle-ci est également moins élevé qu'il y a sept ans.

Comme pour l'initiative contre l'expérimentation animale, les variables d'ordre politique sont plus pertinentes pour l'explication du vote d'une «assurance-maladie financièrement supportable» que les facteurs socio-démographiques. Ses défenseurs sont avant tout des sympathisants des partis de gauche et des personnes méfiantes à l'égard des autorités fédérales. La politique sociale est un thème qui renvoie à une ancienne querelle entre les tenants du «moins d'Etat» et ceux favorables à un interventionnisme accru de ce dernier dans la société civile. Ce différend correspond à des positions politiques précises, et il est donc logique de trouver un tel clivage gauche-droite entre les partisans et les opposants de l'initiative. Si les facteurs socio-démographiques ont peu de pertinence pour l'analyse des caractéristiques de vote, nous avons pu néanmoins souligner que les individus ayant un bas niveau de formation ont été plus favorables à l'initiative que ceux, en dehors des universitaires, ayant un niveau d'éducation supérieur. Il convient de rappeler que l'initiative proposait un accroissement des subsides fédéraux aux caisses-maladie, ce qui pouvait être perçu comme un allègement des dépenses du citoyen en matière de santé publique. Les personnes à bas niveau de formation sont souvent celles qui ont une situation sociale modeste et qui voyaient positivement la prise en charge d'une partie de leurs coûts de santé. L'argumentation s'est cristallisée autour de deux pôles distincts : les opposants ont rejeté l'initiative parce qu'ils estimaient qu'elle ne répondait pas au problème actuel de l'assurance-maladie qu'est l'explosion des coûts de santé, et qu'elle allait accroître de manière sensible les taxes fiscales. Les défenseurs de l'initiative l'ont soutenue pour des raisons financières, d'une part – ils jugeaient le projet du Concordat efficace pour une réduction des coûts individuels de santé – et, d'autre part, par la nécessité de réformer le système actuel de l'assurance-maladie. Notre étude a relevé que de nombreux partisans de l'initiative ont

appuyé le projet du Concordat, non parce qu'ils étaient en accord avec ses propositions, mais pour pousser le Conseil fédéral à entreprendre une réforme en profondeur de la loi sur l'assurance-maladie. En effet, pour beaucoup de défenseurs du projet des caisses-maladie, l'initiative était un moyen de pression sur les autorités fédérales. Leur «oui» relevait donc davantage de la stratégie que de leur accord au projet du Concordat.

Zusammenfassung der wichtigsten Resultate

Volksinitiativen haben es schwer in Volksabstimmungen. Die Zahl der Initiativen, welche vom Volk angenommen worden sind, ist sehr klein. Den Initiativen, die am 16. Februar Volk und Ständen unterbreitet wurden, erging es nicht besser als den meisten ihrer Vorgänger, selbst wenn die Initiative gegen Tierversuche nur von einer schwachen Mehrheit (56.3%) abgelehnt worden ist. Die Verwerfung der Initiative für eine finanziell tragbare Krankenversicherung ist dagegen deutlicher ausgefallen: 60.7% der Stimmenden haben sich gegen die Vorschläge des Konkordats ausgesprochen. Die Beteiligung an dieser Abstimmung war mit 43.8% durchschnittlich.

Die «ehrentvolle» Stimmbeteiligung hat damit zu tun, dass beide Projekte nicht als besonders komplex wahrgenommen worden sind. In der Tat waren neun von zehn Stimmenden in der Lage, den Inhalt der beiden Projekte zu umschreiben. Die Kenntnis der beiden Projekte war im allgemeinen befriedigend. Einmal mehr können wir einen engen Zusammenhang zwischen der Kenntnis der Projekte und der Teilnahme am Urnengang feststellen. Je besser man die Projekte, die zur Abstimmung unterbreitet werden, kennt, desto eher nimmt man an der Abstimmung teil. Unsere Analyse der Partizipation hat auch gezeigt, dass die BürgerInnen, welche sich zur Urne begeben, besser informiert sind als jene, welche der Urne fernbleiben. Es hat sich ebenfalls gezeigt, dass Personen, welche ihre Informationen aus mehreren Quellen beziehen, häufiger partizipieren als jene, die sich nur auf eine Quelle stützen. Ebenso konstatieren wir, dass BürgerInnen, die mit einer politischen Partei sympathisieren, ganz gleich um welche es sich dabei handelt, häufiger an Abstimmungen teilnehmen als jene, die keine expliziten Parteipräferenzen haben. Die Zahl der benützten Informationsquellen und explizite Parteisympathien sind Indikatoren für politisches Interesse. Es ist deshalb verständlich, dass die Partizipation bei den betreffenden StimmbürgerInnen höher liegt, denn sie interessieren sich mehr für Politik als die Personen, die sich nicht informieren oder die keine erklärten Parteisympathien haben. Im übrigen unterscheidet sich das Profil der Teilnehmer an dieser Abstimmung nicht wesentlich von den übrigen Abstimmungen. Frauen, junge Leute, BürgerInnen aus unteren Schichten und mit niedrigem Bildungsniveau, und wenig sozial Integrierte haben wie üblich relativ wenig von ihrem Bürgerrecht Gebrauch gemacht.

Die Analyse der Initiative gegen Tierversuche ergibt, dass das Profil der Befürworter dieses Projekts in etwa demjenigen der Befürworter der Initiative gegen die Vivisektion entspricht. Frauen, Deutschschweizer, junge Leute und Personen, welche den Behörden ein gewisses Misstrauen entgegenbringen, waren besonders starke Befürworter der Initiative. Wenn diese sozio-demographischen Merkmale in signifikantem Masse zur Erklärung des Stimmverhaltens beitragen, so sind politische Faktoren noch wichtiger. Die Annahme bzw. die Verwerfung der Initiative waren weitgehend bestimmt durch die Position der Stimmenden auf der Links-Rechts-Skala. BürgerInnen mit linken Sympathien haben die Initiative grossmehrheitlich angenommen, während politisch eher rechts-stehende vehement dagegen gestimmt haben. Hervorgehoben sei, dass sich 92% der Sympathisanten der Grünen für die Initiative ausgesprochen haben. Die Argumentation hat sich auf zwei zentrale Themen konzentriert: die Bedeutung der medizinischen und biologischen Forschung auf seiten der

Gegner und ethische Überlegungen (Verhinderung des Missbrauchs, Leiden der Tiere, Förderung alternativer Forschungsmethoden etc.) auf seiten der Befürworter der Initiative. Dieselbe Polarisierung in bezug auf die Argumente «für die Tiere» und «für die Forschung» hat sich schon bei der Abstimmung gegen die Vivisektion von 1985 ergeben. Wenn es auch viele Analogien zwischen der heutigen Abstimmung und jener von 1985 gibt, so können wir doch einen Einstellungswandel in bezug auf diese Problematik feststellen. Es zeigt sich, dass die Argumente zugunsten der Forschung deutlich weniger Gewicht haben und dass sich ein Konsens zum Schutz der Tiere herausgebildet hat. So halten heute viel weniger BürgerInnen Tierversuche für notwendig. Die Initiative wird heute auch von viel weniger Leuten als zu extrem eingestuft. Die Verwerfungsquote war denn auch deutlich weniger hoch als noch vor sieben Jahren.

Wie bei der Initiative gegen Tierversuche, so waren auch im Fall der Abstimmung zur Krankenkasseninitiative die politischen Aspekte gewichtiger als die sozio-demographischen. Die Vertreter der Initiative rekrutierten sich hauptsächlich auf der politischen Linken und unter Personen, welche den Behörden misstrauen. Die Sozialpolitik ist ein Themenbereich, welcher geprägt ist vom alten Gegensatz zwischen jenen, die «weniger Staat» wollen, und den Vertretern verstärkter Interventionen des Staates in der Gesellschaft. Dieser Gegensatz entspricht dem klassischen Gegensatz zwischen Rechts und Links, weshalb es nicht erstaunt, dass die Initiative vor allem von der Linken befürwortet und von der Rechten abgelehnt worden ist. Unter den sozio-demographischen Aspekten, die in diesem Zusammenhang eine Rolle spielen, finden wir das Bildungsniveau: Personen mit einem niedrigen Bildungsniveau stimmten häufiger für die Initiative als Personen mit einem höheren, aber nicht universitären Niveau. Erinnern wir uns daran, dass die Initiative eine Erhöhung der Bundessubventionen an die Krankenkassen verlangte, was als eine Erleichterung der individuellen finanziellen Belastung im Bereich der Gesundheitsvorsorge interpretiert werden konnte. Personen mit niedrigem Bildungsniveau leben häufig in bescheidenen Verhältnissen und konnten deshalb von der Initiative eine Verringerung ihrer finanziellen Belastung durch die Gesundheitsvorsorge erwarten. Die Argumentation hat sich hier ebenfalls auf zwei Punkte konzentriert: die Gegner haben die Initiative verworfen, weil sie der Ansicht waren, dass diese nicht auf die wahren Probleme der Krankenversicherung – die Kostenexplosion – eingeht, und dass sie zu einer Steuererhöhung führen würde. Die Befürworter der Initiative haben sie aus finanziellen Überlegungen unterstützt, einerseits weil sie das Projekt des Konkordats für ein wirksames Mittel zur Reduktion der individuellen Aufwendungen für die Gesundheit hielten, andererseits weil sie in der Initiative ein wirksames Druckmittel zur Revision des gegenwärtigen Systems der Krankenversicherung sahen. Unsere Studie hat gezeigt, dass zahlreiche Befürworter der Initiative diese unterstützten, nicht weil sie mit ihren Vorschlägen einverstanden waren, sondern weil sie Druck auf den Bundesrat im Hinblick auf eine grundsätzliche Reform des Gesetzes zur Krankenversicherung ausüben wollten. Das «Ja» vieler Befürworter der Initiative hatte somit in erster Linie einen taktischen Charakter und beinhaltete weniger eine Zustimmung zum Projekt des Konkordats.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Département de science politique – Case postale 266, 1227 Carouge

PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU DÉPARTEMENT

- ALLAN, P., *Crisis Bargaining and the Arms Race: A Theoretical Model*, Cambridge, Mass., Ballinger, 1983.
- ALLAN, P., STAHEL, A.A., «Tribal Guerrilla Warfare Against a Colonial Power: Analyzing the War in Afghanistan», in *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 27/4, 1983, pp. 590–617.
- ALLAN, P., CLARKE, M., LUTERBACHER, U., «International Public Policy Analysis: Energy Crises and the Small State», in: Michael Don Ward (ed.), *Theories, Models, and Simulations in International Relations*, Boulder and London, Westview Press, 1985.
- ALLAN, P., «Social Time», in Cioffi-Revilla, C., Merritt, R.L., Zinnes, D.A. (eds.), *Communication and Interaction in Global Politics*, Beverly Hills, Sage, 1987, pp. 95–113.
- AYBERK, U., «Les leaders d'opinion suisses et les questions européennes», dans *La Suisse et son avenir européen*, Lausanne, Payot, pp. 227–236, 1989.
- AYBERK, U. (sous la direction de D. Sidjanski et U. Ayberk), *L'Europe du sud dans la Communauté européenne*, Paris, PUF, pp. 43–82 et 203–232 (en coll.), 1990.
- AYBERK, U., «Les groupes d'intérêt turcs et la Communauté européenne», dans *CEMOTI*, No 8, pp. 149–164, 1989.
- AYBERK, U., «Le syndicalisme suisse à l'aube du XXI^e siècle, l'exemple de la FTMH et du SSP», «Les groupes d'intérêt au cœur du système politique», dans *La Suisse au pluriel*, Lausanne, LEP, (en coll.), 1990.
- AYBERK, U. et al., «Les partis politiques à cœur ouvert – Enquête auprès des cadres Partisans Helvétiques», Collection politique 2000, L.E.P., Lausanne 1990.
- BARTOLINI S., «The European Left Since World War I: Size, Composition and Patterns of Electoral Development», in Daalder, H., Mair, P., *Western European Party Systems. Continuity and Change*, London, Sage, 1983.
- BARTOLINI, S., «The Membership of Mass Parties: The Social Democratic Experience 1889–1978», in Daalder, H., Mair, P., *Western European Party Systems. Continuity and Change*, London, Sage, 1983.
- BARTOLINI, S., MAIR, P. (eds.), *Party politics in Contemporary Western Europe*, London, Sage, 1984.
- FARAGO, P., KRIESI H. (eds.), *Wirtschaftsverbände in der Schweiz*, Grösch, Rüegger, 1986.
- FINGER, M., *Les 10 bonnes raisons pour adhérer au nouveau mouvement pour la paix*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1989.
- FINGER, M., SCIARINI, P., *L'homo politicus à la dérive? Enquête sur le rapport des Suisses à la politique*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1990.
- HORBER, E., *EDA Exploratory Data Analysis*, 2 tomes, User's Guide et Applications Manual, Genève et Grenoble 1990.
- HORBER, E., «Exploring Aggregate Data», EPD, juin 1987.
- KLANDERMANN, B., KRIESI, H., TARROW, S. (eds.), *International Social Movement Research. Vol. 1: From Structure to Action – Comparing Social Movement Research across Cultures*, Greenwich, Conn., JAI Press, 1988.
- KRIESI, H., et al., *Bewegung in der Schweizer Politik*, Frankfurt, Campus Verlag, 1985.
- KRIESI, H., *Die Zürcher Bewegung*, Frankfurt, Campus, 1984.

- LUTERBACHER, U., CLARKE, M., «Simulationen der Auswirkungen von internationalen politisch-ökonomischen Einflüssen auf die Schweiz, in : P. Staehli, Wirtschaftliche Landesvorsorge im Rahmen der Sicherheitspolitik, Bern, Haupt, 1983.
- LUTERBACHER, U., CLARKE, M., *Quel futur énergétique pour la Suisse : Analyse de quelques scénarios, Analyses et Prévisions*, Lausanne et Genève, CREA/CRERI, 1983.
- MELICH, A., *Identité nationale et media contemporains*, Lausanne, Ed. LEP, 1990.
- MIRONESCO, C., BOYSAN, T., PAPADOPOULOS, I., avec une introduction de D. Sidjanski, *Debat sur l'énergie en Suisse. Les processus législatifs fédéraux de 1973 à 1983*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 1986.
- OSSIPOW, W., Les coups symboliques dans la forme de vie libérale. *Revue suisse de sociologie*, 1988, No 1, pp. 19-32.
- OSSIPOW, W., Les groupes d'intérêt dans le processus de décision et la communication politique. Une interprétation systémique du cas suisse. In : Jean Meynaud ou l'Utopie revisitée. Lausanne, Université de Lausanne, 1989, 109-125 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne).
- OSSIPOW, W., L'influence de la Révolution française sur la pensée politique contemporaine. In : Rapport de gestion 1989 de l'Académie Suisse des Sciences Humaines.
- OSSIPOW, W., L'Etat et la justice socio-économique. In : *Giustizia in Cammino*. Ed. Dell Ambroglio M., Luvini M., Salvioni E. Edizioni Bernasconi & Coscienza Svizzera, Agno-Bellinzona, 1990, pp. 25-34.
- OSSIPOW, W., «Le jugement évaluatif», in Duprat, G. (éd.), *Connaissance du politique*, Paris, PUF, 1990.
- PAPADOPOULOS, I., *Dynamique du discours et conquête du pouvoir. Le cas du PASOK 1974-1981*, Berne, Lang, 1989.
- REY, J.-N., *Trop d'Etat ?*, Lausanne, Réalités sociales, 1983.
- REY, J.-N., *La Suisse au pluriel*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1990.
- REY, J.-N., Barrières constitutionnelles au pouvoir fiscal de l'état. Contribution à la théorie du public choisie à partir du cas suisse. *Etudes et recherches du Département de science politique*, No 24, 1990.
- ROIG, Ch., SCHMIDT, H., AYBERK, U., REY, J.N., *Le syndicalisme de demain*, Lausanne, LEP, 1986.
- ROIG, Ch., *L'invention de la modernité politique. Une approche de la théorie politique classique de Machiavel à Paine*. Genève, Département de Science politique, Etudes et Recherche No 23, 1989.
- ROIG, Ch., «Rhétorique et analyse socio-politique», in Duprat, G. (éd.), *Connaissance du politique*, Paris, PUF, 1990.
- SIDJANSKI, D., AYBERK, U. (éd.), *L'Europe du sud dans la Communauté européenne. Analyses comparatives des groupes d'intérêt et de leur insertion dans le réseau communautaire*, Paris, PUF, 1990.
- URIO, P., *Le rôle politique de l'administration publique*, Lausanne, Ed. LEP, 1984.
- URIO, P., MARKOV, N., «Les administrations cantonales», in *Manuel du système politique de la Suisse*, Vol. III, Berne, Lang, 1986.
- URIO, P., ARIGONI, G., BAUMANN, E., JOYE, D., *Sociologie politique de la haute administration de la Suisse*, Paris, Economica, 1989.



Figure 2. Estimated regression function of the logarithm of the number of employees on the logarithm of the number of employees.

La société de recherches «Analyses VOX» (état 1992)

Les analyses VOX sont élaborées
en collaboration avec

Comité de patronage
Forum Helveticum
Conseil de VOX

**Société suisse de rech.
sociales pratiques (Zurich)**
(depuis 1977)
C. Longchamp
J. Wild

Praxis ▶

**Centre de recherche de
politique suisse**
(Uni Berne) (depuis 1977)
Prof. Dr. W. Linder
S. Hardmeier

◀ Sciences

**Institut de recherche en
sciences politiques**
(Uni Zurich) (dep. 1985)
Prof. Dr. U. Klöti
D. Schlöth

Financement
Economie privée
Contr. de la Confédérat.
Mandats de recherche
Instituts collaborant,
Médias
Abonnements

**Département de science
politique (Uni. de
Genève) (depuis 1985)**
Prof. H. Kriesi
F. Passy

P.P.



8001 Zürich